

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élection complémentaire de Trumilly 1^{er} tour de scrutin – 5 mars 2023

Senlis, le 21 février 2023

Par arrêté préfectoral du 23 décembre 2022, les électeurs de la commune de Trumilly, dans l'arrondissement de Senlis, ont été convoqués pour procéder à l'élection de quatorze conseillers municipaux les 5 et 12 mars 2023.

Aucune candidature n'ayant été déposée entre le 13 et le 16 février, le premier tour de scrutin, prévu le dimanche 5 mars 2023, n'aura donc pas lieu.

Toutefois, le second tour est bien maintenu.

Les candidatures pour ce second tour de scrutin peuvent être déposées les 6 et 7 mars dans les mêmes conditions que pour le premier tour, en sous-préfecture de Senlis, sur rendez-vous (contact : sp-senlis-elections@oise.gouv.fr ou 03 44 06 85 66).

Cabinet de la préfète de l'Oise

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
03 44 06 11 06 | 03 44 06 11 46 | 03 44 06 11 24
07 86 17 15 45 | 07 87 03 55 42 | 06 16 33 68 18

 pref-communication@oise.gouv.fr

 oise.gouv.fr

 [prefet60](#)

1 place de la préfecture
60 022 Beauvais
03 44 06 12 60